

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DASES 16G Subvention (45.000 euros) et avenant n°2 à la convention avec l'association Dessine Moi Un Mouton (20e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'une part d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Dessine Moi Un Mouton, 1 Villa des Pyrénées (20e), et d'autre part de l'autoriser à signer avec cette association un avenant n°2 à la convention du 11 décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association Dessine Moi Un Mouton, 1 Villa des Pyrénées (20e), un avenant n°2

à la convention du 11 décembre 2014, dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement (2016_01297) au titre de l'année 2016.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 45.000 euros est attribuée à l'association Dessine Moi Un Mouton (SIMPA 19632) au titre de l'année 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 423, ligne DF34001 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO